Mardi 24 avril 1951.

Partisans de la paix. Séance du bureau du Conseil mondial.

Présidence.

Verbal.

Le bureau du Conseil mondial des partisans de la paix voudrait se réunir à nouveau à Genève du 5 au 7 mai 1951. Après une première démarche auprès de l'autorité fédérale, qui l'invita à s'adresser au gouvernement cantonal, le professeur A. Bonnard présenta au Conseil d'Etat de Genève une requête tendant à l'octroi de l'autorisation en question. Le directeur cantonal de la police ayant demandé le préavis du ministère public fédéral, le Conseil fédéral est saisi de la question par le chef du département de justice et police. Après échanges de vues, il est

## décidé

d'émettre un préavis négatif, pour cette raison que les partisans de la paix, avec leur congrès mondial, représentent une entreprise communiste camouflée; que l'autorisation de tenir une fois une séance du bureau en Suisse peut suffire; que la Suisse n'a aucun intérêt - au contraire - à servir de façon répétée de lieu de rencontre au bureau du congrès.

Extrait du procès-verbal au département politique, pour son information, au département de justice et police (chef, ministère public), pour la suite à donner.

Pour extrait conforme: Le secrétaire,

Ch. Osu

